



COMMUNE DE FONSORBES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Relative au projet de révision du PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par arrêté municipal n° CM 2019-07 du 20 mai 2019, Madame le Maire de FONSORBES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de 2ème révision du Plan Local d'Urbanisme et de révision du Règlement Local de Publicité. Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a été l'objet d'un avis des personnes publiques associées.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et du Règlement Local de Publicité, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sera l'objet d'une enquête publique en Mairie de FONSORBES **du Mardi 11 juin 2019 au Vendredi 12 juillet 2019 inclusivement**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- ✓ Lundi, mardi, jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- ✓ Mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
- ✓ Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

A cet effet, Monsieur Jean-Jacques VIDAL, Ingénieur en chef des TPE en retraite, a été désigné par le Tribunal Administratif de TOULOUSE en qualité de Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- ✓ mardi 11 juin 2019 de 8h30 à 12h00
- ✓ samedi 22 juin 2019 de 8h30 à 12h00
- ✓ vendredi 28 juin 2019 de 13h30 à 17h00
- ✓ jeudi 4 juillet 2019 de 13h30 à 17h00
- ✓ vendredi 12 juillet 2019 de 13h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, un dossier est mis à la disposition du public et peut être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués ci-dessus. Les informations et le dossier peuvent être demandées à la Mairie à ces mêmes jours et heures.

Egalement, pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent être :

- consignées dans le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de FONSORBES à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur – rue du 11 novembre 1918 - 31470 FONSORBES
- adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@fonsorbes.fr à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur
- Soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessus.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur transmis au Maire dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique sont tenus à la disposition du public en Mairie et à la Préfecture, ainsi que sur le site internet de la Mairie, durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A FONSORBES, le 21 mai 2019



Madame le Maire

Françoise SIMÉON